

Décision du Maire

N° 2025-153

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Musées de Montbéliard – Don de cinq cales à diari par Madame Clara Percaille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 9 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la proposition de don de cinq cales à diari par Madame Clara Percaille ayant appartenu à son arrière-grand-mère Emma Louise Péchin (née Parrend à Désandans en 1894) ;
- Considérant que la Commission scientifique régionale a émis un avis favorable pour l'intégration de ces cinq coiffes dans les collections des Musées de Montbéliard ;
- Considérant que ce don, consenti en 2023, est venu enrichir les collections ethnologiques des Musées de Montbéliard ;
- Considérant qu'il y a lieu de formaliser ce don ;
- Étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'accepter le don de Madame Clara Percaille,
- D'intégrer ces cinq coiffes dans la collection du Musée d'art et d'histoire – Hôtel Beurnier-Rossel.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 21 Aout 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 août 2025

Affichée le : 21 août 2025